

BULLETIN



MUNICIPAL

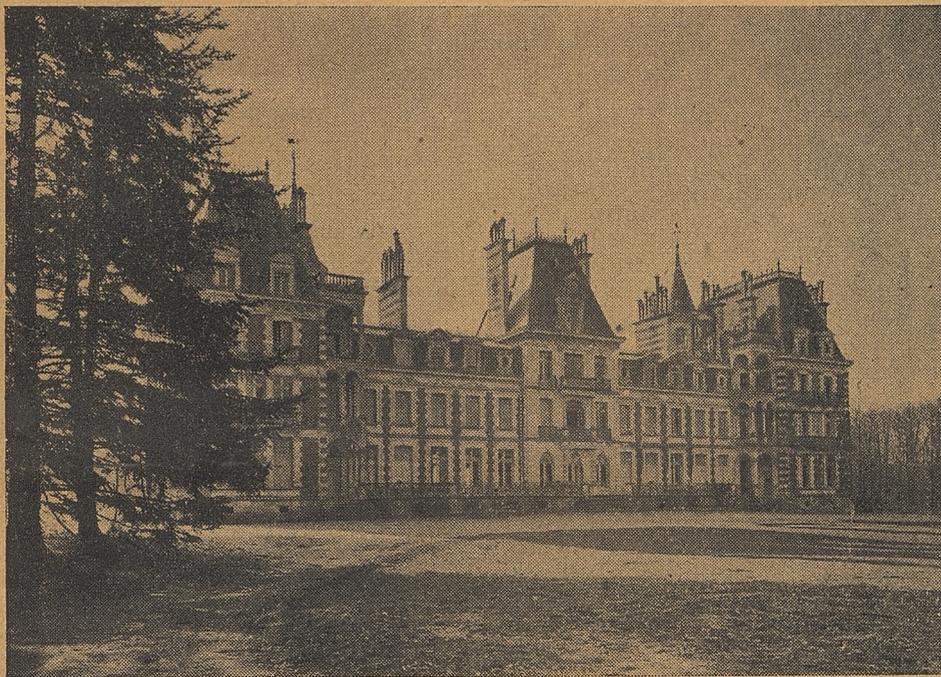
Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

La Colonie de Vacances municipale

Un magnifique château, tel qu'il apparaît sur les photographies ci-dessous et ci-après, situé dans un cadre charmant, à proximité de la Loire, entouré d'un splendide parc de 15 hectares et de 125 hectares de bois, des vastes communs dans lesquels seront aménagées des douches et des salles de jeux en cas de mauvais temps. Voilà ce qu'est la colonie de vacances municipale de CHARBONNIÈRE dont



on parle depuis plusieurs mois, et ce qui ne sera pas négligeable pour le ravitaillement, une ferme facilement exploitable avec bâtiment et terre, d'une superficie de 37 hectares, soit pour l'ensemble de l'acquisition 177 hectares.

Le domaine de CHARBONNIÈRE se trouve à environ 8 kilomètres d'Orléans, sur la route d'Orléans à Pithiviers. Il est situé sur les communes de Saint-Jean-de-Braye, de Semoy, de Marigny et de Boigny. Il est à égale distance de la gare d'Orléans et de celle des Aubrais, soit 8 kilomètres.

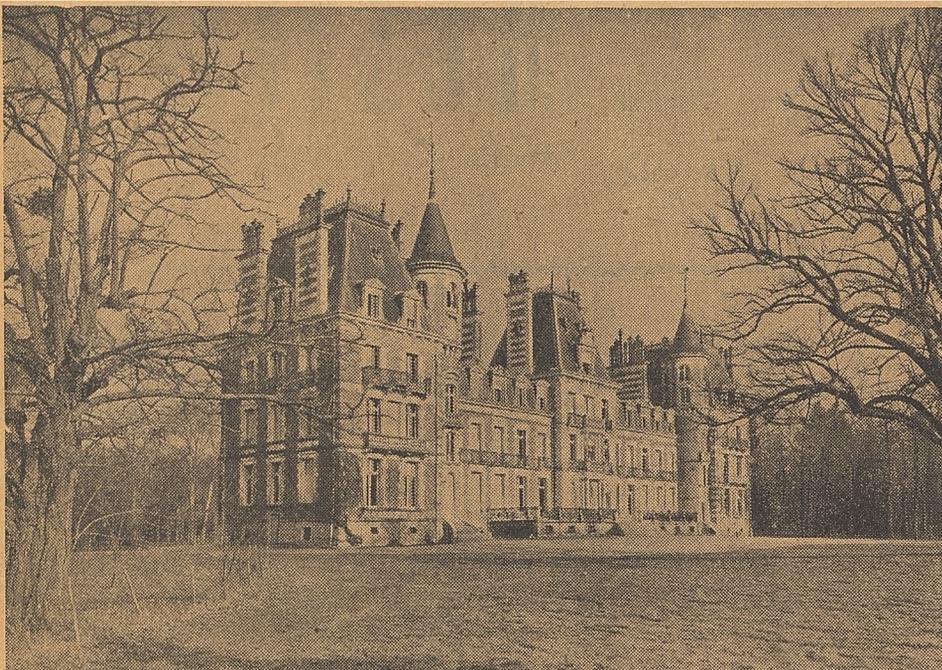
C'est une réalisation formidable, digne de notre cité, dont s'enorgueillit le Conseil Municipal. Certains ont prétendu que la dépense d'acquisition, qui est

de 6.250.000 francs et celle de l'aménagement et de transformation, qui sera de 3.000.000 environ, étaient trop élevées. Mais qu'ils aillent donc sur place se rendre compte de ce qu'est le domaine de CHARBONNIÈRE et ils verront que les deniers de la ville n'ont pas été gaspillés. Cette dépense, qui sera couverte par un emprunt, remboursable en 30 années, n'obérera pas les finances de la ville, laquelle voit, par contre, son patrimoine s'enrichir dans de notables proportions.

Que trouveront nos enfants dans ce beau château, non des dortoirs comme on les conçoit habituellement, mais des chambres à coucher collectives avec surveillance, les garçons à un étage, les filles à l'autre, — non des réfectoires, mais des salles à manger avec les garçons d'un côté, les filles de

l'autre, ceux-ci étant placés par table de quatre. Le service sera fait non pas dans du matériel de fortune, assiettes en fer, gobelets en métal, comme cela se rencontre souvent, mais bien dans des assiettes en faïence, verres, carafes, etc...

Le Conseil Municipal désire avant tout donner à cette colonie le caractère vraiment familial dans lequel se plairont nos enfants, bien qu'éloignés de leurs parents.

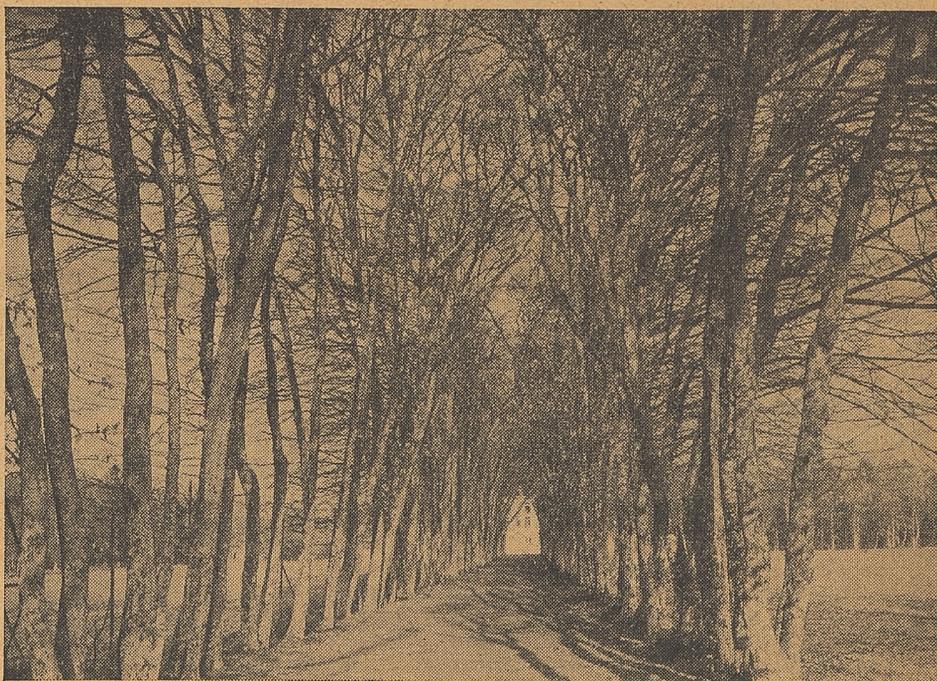


Le personnel d'encadrement (moniteurs, monitrices, infirmières), sera particulièrement choisi et en quantité suffisante. Un économiste qui connaît particulièrement bien la région et qui est versé dans les questions de culture, assurera le ravitaillement et nous sommes persuadés que, grâce à une alimentation saine et substantielle, nos enfants reviendront avec de belles joues. Un directeur ayant des connaissances spéciales, veillera à la bonne marche de la colonie. Un médecin sera attaché à l'établissement et des infirmières pourront donner des soins aux enfants dont l'état le nécessiterait.

Les parents pourront donc, en toute tranquillité, nous confier leurs enfants.

Nous pouvons indiquer aux parents que les prix de séjour à la colonie ont été établis en tenant compte du barème « Solidarité » des Caisses d'Assurances Sociales, de telle sorte que les familles nombreuses n'auront à verser que le montant des allocations familiales qu'elles perçoivent pour le ou les enfants envoyés en vacances.

Par exemple, pour son 3^e enfant, une famille touche 36 fr. par jour d'allocations familiales et pour son 4^e, 5^e enfant et chacun des suivants, 45 francs par jour. Si les ressources de cette famille sont inférieures au barème dont il vient d'être parlé et dont les chiffres sont donnés ci-dessous, elle n'aura à payer que 36 francs ou 45 francs, suivant le cas. Une famille qui n'a qu'un ou deux enfants et dont les ressources sont inférieures audit barème, paiera 36 francs par jour.



Si le total des ressources est supérieur au barème en question, les familles auront à payer :

- 60 francs par jour jusqu'au double du barème, } voir barème
- 80 francs par jour au-dessus du double, } ci-contre

quel que soit le rang de l'enfant envoyé à la colonie.

Les cas d'espèce seront, bien entendu, examinés et s'il y a lieu, le Bureau de Bienfaisance prendra à sa charge les réductions qui seront accordées.

Le transport des enfants de Saint-Cloud à la colonie sera gratuit.

BARÈME DU SERVICE DE SOLIDARITÉ DES CAISSES D'ASSURANCES SOCIALES AUGMENTÉ POUR TENIR COMPTE DU MINIMUM VITAL

Nombre de personnes au foyer	Ressources totale mensuelles de la famille
3 personnes.....	4.890 »
4 personnes.....	5.970 »
5 personnes.....	7.320 »
6 personnes.....	8.670 »
7 personnes.....	10.020 »
8 personnes.....	11.370 »
9 personnes.....	12.720 »
10 personnes.....	14.070 »

Pour permettre à la Municipalité de prendre toutes dispositions dès à présent, il convient qu'elle connaisse le nombre d'enfants, garçons et filles qui fréquenteront cet été la colonie de vacances. Il est donc demandé aux parents qui désirent envoyer leurs enfants à cette colonie de vouloir bien remettre soit au Directeur ou à la Directrice de l'école que fréquentent le ou les enfants, soit à la Mairie, 2^e Bureau, leur demande d'inscription avant le 25 Mai 1946. Des formules de demande d'inscription seront remises aux enfants par les Directeurs ou Directrices d'école.

Les enfants seront admis de 7 à 14 ans.

La colonie fonctionnera du 10 juillet au 30 septembre 1946. Le séjour sera d'environ 40 jours. La première période aura lieu du 10 juillet au 18 août, la deuxième, du 20 août au 28 septembre.

Un règlement intérieur est en voie d'établissement. Les parents pourront en prendre connaissance à la Mairie. D'ores et déjà, nous avisons les familles qu'une visite médicale sera obligatoire ainsi que la vaccination antidiphthérique.

Circuit de l'Auto-route

(Jour de Pentecôte)

la grande épreuve sportive, automobile et motocycliste, qui doit se dérouler, partie dans la cité de Saint-Cloud, et partie sur l'auto-route, à l'occasion de l'ouverture du tunnel.

Les grandes lignes de l'organisation sont déjà arrêtées; les principales tribunes seront édifiées place Clémenceau, où deux tribunes se feront face. Un peu partout, sauf sur les trottoirs des rues Dailly et Gounod, où il serait dangereux de stationner, des emplacements seront réservés aux spectateurs. Trois passerelles permettront d'enjamber les routes pendant le circuit, passerelles sur lesquelles, évidemment, aucun stationnement ne pourra être toléré (des spectateurs pouvant involontairement laisser tomber un objet quelconque sur les coureurs, ce qui, étant donné la vitesse des voitures, pourrait avoir des conséquences tragiques). La plus grande partie du public trouvera place sur la portion du circuit comprise entre la sortie du tunnel et la gare de Garches, par où d'ailleurs beaucoup de visiteurs seront canalisés. Enfin, deux très bons emplacements seront ménagés à l'entrée du tunnel, et c'est là probablement que le spectacle sera le plus passionnant.

Inutile de préciser que le commerce local tirera un bénéfice considérable de cette importante compétition sportive qui attirera une foule énorme de spectateurs.

D'ici très peu de jours, les riverains vont être sollicités par des Agents de la Municipalité, qui leur demanderont s'il ne leur serait pas possible de laisser installer aux

C'est au 9 juin 1946 (jour de Pentecôte), 14 heures, qu'est désormais fixée définitivement

endroits qui s'y prêtent (à l'intérieur des murs de leur propriété, qui notamment rue Dailly et rue Gounod, surplombent le passage du circuit), des estrades de stationnement. Nous pensons que la grande majorité de nos concitoyens se prêtera volontiers à ces demandes, car il ne faut pas oublier que c'est dans un but social que tous ces efforts sont faits.

La moitié en effet du profit de cette audacieuse entreprise doit aller aux œuvres de la Ville de Saint-Cloud, notamment à la Colonie de Vacances, et d'autre part, l'autre moitié des bénéfices sera répartie entre les villes sinistrées de LESSAY (Manche) et de WITTEHHEIM (Haut-Rhin).

Il est bon de rappeler, en effet, que la Ville de Saint-Cloud n'a encore fait que peu de choses en faveur des villes sinistrées, et qu'elle se doit, elle, qui a souffert de l'occupation, mais non de démolitions, de faire mieux qu'un geste en faveur des villes victimes de la guerre.

Il est bien évident que le calme de notre cité va se trouver troublé par les vrombrissements des voitures les jours d'essais et le jour de la course et par l'afflux des visiteurs que cette manifestation doit apporter.

Que ceux qui auront quelque peu à souffrir de ces désagréments pensent alors à ceux dont le sort sera amélioré par la réussite de ce meeting. Qu'ils pensent aussi que l'ouvrage d'art que constitue l'ensemble de l'auto-route et notamment le tunnel doit attirer l'attention du public français et étranger. C'est là une occasion de montrer que la France n'a pas cessé de vivre.

D'aucuns pourront s'étonner qu'une administration municipale soumise à l'autorité de tutelle de la Préfecture puisse se permettre d'organiser des manifestations, qui tout

en étant sportives et ayant un but charitable peuvent avoir une apparence commerciale.

Ceux-là pourraient penser que le Conseil Municipal engage les deniers de la commune d'une façon inconsidérée. Qu'ils se rassurent, car un syndicat de garantie, comprenant un certain nombre de citoyens, qui veulent bien personnellement risquer une certaine somme, s'est formé. Il est bon que l'on sache que les membres du Syndicat de garantie ont réussi à grouper plus de deux millions, et qu'ainsi, en cas de malchance, malgré toutes les précautions prises, s'il se produisait un déficit, il serait immédiatement comblé par des particuliers, qui veulent bien prendre pour eux le risque d'une perte, en laissant aux œuvres de bienfaisance toutes les chances d'un bénéfice.

Aucune publicité ne sera faite sur les membres du Syndicat de garantie, il est bon cependant que l'on sache qu'ils existent et qu'ils soient ici remerciés, tant pour leur générosité que pour la confiance qu'ils témoignent aux organisateurs.

MM. les Ministres des Travaux Publics et de l'Éducation Nationale ont bien voulu prendre la présidence du Comité d'Honneur et nous promettre leur présence effective.

L'enceinte du circuit sera fermée le dimanche matin, à 10 heures.

Pour éviter aux propriétaires riverains d'avoir à acquitter le droit de stationnement dans l'enceinte, droit fixé à 150 francs, ceux-ci recevront des cartes de riverains leur donnant accès pratiquement sur le circuit. Mais nous prévenons dès maintenant la population que les parents et amis, en visite ce jour-là à Saint-Cloud, devront dans les voies situées sur le passage du circuit acquitter le droit de 150 francs. Cette somme étant au bénéfice des œuvres, nous pensons qu'aucune protestation ne sera élevée.

La longueur du circuit, mesurée par M. COUTUREAU, géomètre, est officiellement de 6.000 mètres très exactement.

Nous remercions M. MAUVE, le sympathique organisateur du « Bol d'Or » de Saint-Germain, d'avoir bien voulu nous céder la date du 9 juin qu'il avait primitivement réservée pour son épreuve au calendrier sportif. D'ailleurs, nous sommes heureux d'annoncer que M. MAUVE est un de nos zélés conseillers techniques.

Programme

Une luxueuse plaquette, éditée sur beau papier et tirée à 2.000 exemplaires, tous numérotés, sera mise en vente le jour du circuit.

Cette plaquette contiendra les articles techniques sur Saint-Cloud, l'auto-route et les voitures engagées. Les numéros du programme serviront au tirage d'une tombola, dans laquelle figureront les deux maquettes originales faites par l'artiste Geo HAM, pour la publicité du circuit.

Les jours d'essais sont fixés aux jeudi et vendredi précédant la course, le matin, de 6 heures à 8 h. 30. Pas d'essais le samedi.

Un avis sera placardé en ville indiquant la date d'ouverture des bureaux de location pour les tribunes. Un bureau sera ouvert à Saint-Cloud, d'autres bureaux seront ouverts dans Paris, notamment à l'Agence Cook, à l'Automobile-Club de France, à l'A. C. de l'Île de France, et dans les principales Agences de Paris.

La Municipalité étudie, de concert avec la S. N. C. F., des billets combinés à destination de la gare de Garches, pour les places situées sur l'auto-route.

Nous avons parlé des quelques désagréments que la course pouvait apporter aux Clodoaldiens. Il y aura cependant un bénéfice certain : c'est l'amélioration de la route, depuis la place Clemenceau jusqu'au Pont-Noir. Nous remercions les Ponts-et-Chaussées d'avoir bien voulu entreprendre ces travaux dès maintenant. Il était prévu que le manque de crédit les aurait reportés à une date ultérieure. D'ailleurs, une fois encore, nous tenons à remercier les Ponts-et-Chaussées de toute l'aide qu'ils nous apportent.

ENTRETIEN DES VOIES URBAINES PUBLIQUES

Après cinq années d'hostilités, le problème de la remise en état et de l'entretien des voies publiques est primordial et nombreuses sont les personnes qui s'intéressent à cette question, les unes en techniciens des travaux publics, les autres plus nombreuses en usagers de la route, se plaignant souvent du mauvais état des voies et de la carence des services chargés de remédier à cet état de choses.

Il est utile que chacun sache comment est divisée la voirie à l'intérieur des agglomérations. Il existe des routes nationales, départementales, vicinales qui, au point de vue entretien, sont soumises à des règles spéciales.

C'est ainsi :

- 1° Que les routes nationales, dont le sol est propriété de l'État, sont entretenues par le service ordinaire des Ponts et Chaussées;
- 2° Que les routes départementales ou chemins départementaux, dont le sol est propriété du département, sont entretenues par le service fusionné des Ponts et Chaussées et du Service Vicinal;
- 3° Que les routes vicinales ou chemins vicinaux dont le sol est propriété communale sont entretenus par les services fusionnés des Ponts et Chaussées et du Service Vicinal.

Les autres voies appelées communément Voies Urbaines sont de deux sortes; elles sont soit publiques, soit privées.

Leur entretien est assuré, pour les voies privées, par le propriétaire (société ou syndicat de riverains), pour les voies publiques par les Services Municipaux.

Nous trouvons à Saint-Cloud différentes catégories de voies : les rues Dailly, Gounod, Pasteur, avenue Magenta, boulevard de la République, quai Carnot, quai de Sèvres, sont des routes nationales; la rue de la Porte-Jaune, de la rue Pasteur à la rue de Buzenval, la rue de Buzenval, en bordure de l'hippodrome de Fouilleuse, la rue du Calvaire, la rue du Mont-Valérien et le boulevard Washington sont des chemins départementaux; la rue de Buzenval, la rue du Val-d'Or, sont des chemins vicinaux ordinaires.

Comme il est indiqué ci-dessus, l'entretien de ces voies est assuré par les Services des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise qui a également la charge de l'auto-route de l'Ouest et de ses voies d'accès.

Voies urbaines privées

Ce sont :

La rue des Gâte-Ceps, la rue du Bois-de-Boulogne, la rue de l'Yser, la rue Albert-I^{er}, l'avenue de Flore, l'avenue Cicerone, le passage de la Victoire, l'avenue Eugénie, la rue de Béarn, l'avenue Caroline, l'allée du Cottage-Picard, l'allée Foch, la rue de la Source, l'avenue de Nancy l'avenue des Chalets, l'avenue Léonie, l'avenue de la Passerelle, la rue Ollendorf, l'impasse Preschez, la rue Joséphine, l'allée des Roses, ainsi que toutes les voies du Parc de Montretout.

Voies urbaines publiques

Toutes les autres voies de la commune non mentionnées ci-dessus.

L'attention doit être appelée sur la situation, d'une part, des rues de l'Yser et Albert-I^{er} et, d'autre part, sur les rues des Gâte-Ceps et Bois-de-Boulogne.

Pour les premières nommées, qui appartiennent à la Société Immobilière, propriétaire des grands immeubles de la Passerelle, des pourparlers ont été engagés avant la guerre en vue de leur classement dans la voirie urbaine. Cette décision aurait permis d'envisager la reconstruction des trottoirs bordant l'îlot important d'immeubles et la prise en charge par la Ville de l'entretien des chaussées. Il est bien évident que la commune n'est autorisée à faire des travaux que sur le sol des chemins qui lui appartiennent.

Les pourparlers vont être repris avec la Société en question en vue d'incorporer dès que possible, dans le réseau urbain communal, ces voies qui ont nettement le caractère public.

Les rues des Gâte-Ceps et du Bois-de-Boulogne ont été construites par la Caisse des Dépôts et Consignations. Une demande de classement dans la voirie urbaine a été déposée en 1938 et soumise à l'examen des Services compétents de la Préfecture; de nombreuses objections ont été soulevées en ce qui concerne notamment les murs de soutènement de la rue du Bois-de-Boulogne. Par ailleurs, la remise en état et l'entretien de ces voies à très fortes déclivités s'avèrent très onéreux et il est nécessaire, en vue de sauvegarder les intérêts et la responsabilité de la ville, que celles-ci les prennent en parfait état de viabilité.

Il était bon que nos concitoyens soient tenus au courant de ces questions intéressant la voirie, car, suivant la nature de la voie, il arrive que les services de voirie municipaux sont quelquefois dans l'impossibilité de donner satisfaction à des réclamations formulées par les riverains et les usagers, lesquels sont enclins à rejeter la responsabilité sur la Municipalité qui, pour les rues dont elle n'a pas la charge, ne peut qu'intervenir auprès des services compétents intéressés.

Logement

Revenons encore sur la question du logement. Aussi bien celle-ci reste-t-elle toujours au premier plan des préoccupations de beaucoup de nos concitoyens. La situation à ce point de vue, ne s'améliore guère. Constatons (mais faut-il s'en féliciter ?) que Saint-Cloud n'a pas l'exclusivité en matière de récrimination et que nous ne connaissons pas de commune où il ait été possible d'enregistrer un succès complet par la disparition totale de la crise du logement.

Quoi qu'il en soit, et sans négliger tout ce qui peut être fait pour essayer de donner satisfaction aux nombreuses demandes qui sont, chaque semaine, remises à la Mairie, constatons aujourd'hui que beaucoup de nos concitoyens se font une idée très inexacte des droits que peuvent leur conférer une réquisition de logement.

Nous croyons utile de rappeler qu'une réquisition ne peut être obtenue que par un prioritaire (ancien prisonnier ou déporté politique rapatrié après le 25 août 1944, fonctionnaire muté à Saint-Cloud, père de quatre enfants au moins vivant sous le même toit, etc...).

D'autre part, le local envisagé doit être *inhabité depuis au moins 6 mois* et de plus, le bénéficiaire éventuel de la réquisition doit habiter Saint-Cloud depuis au moins 1939 (sauf, bien entendu, pour un fonctionnaire muté).

Sur le vu d'un certificat délivré par la Mairie et mentionnant les précisions ci-dessus, la demande de réquisition doit être présentée à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, où le demandeur aura à faire la preuve de sa qualité de prioritaire.

Une fois en possession d'un ordre de réquisition, il doit entrer en relation avec le propriétaire ou le locataire du local qui lui est attribué, l'ordre de réquisition destiné au propriétaire est notifié à ce dernier par les soins de la Préfecture.

En cas d'accord, il pourra prendre possession, après avoir fait établir par un huissier, un état des lieux et, si le local est garni de meubles, mis ceux-ci dans une pièce qui sera fermée à clef.

Dans le cas où il se heurterait à un refus de la part du propriétaire ou des locataires, et ce sera fréquemment le cas, il devra faire appel au Commissaire de Police qui interviendra pour essayer d'accorder les parties. En cas d'insuccès de sa démarche, le Commissaire de Police dressera un procès-verbal pour refus de réquisition, ce qui permettra l'ouverture d'une instance judiciaire à la requête du bénéficiaire de la réquisition.

Contrairement à ce que certains croient, une réquisition, même régulière, n'autorise aucune autorité à employer la force pour pénétrer à l'intérieur d'un domicile particulier. Si le fait, cependant, se produisait par suite de circonstances particulières, ce serait une violation de domicile et le propriétaire pourrait poursuivre le responsable par toutes les voies de droit.

Ces règles, nous le constatons, limitent considérablement l'efficacité de la procédure de réquisition et surprendront certainement beaucoup de nos lecteurs.

Nous ne croyons que plus nécessaire de les mettre très au courant de ces questions pour que personne ne se leurre sur des possibilités pratiquement réduites au minimum et n'attende de la Commission du Logement plus qu'elle ne peut donner.

Si, comme certains le demandent, le droit de réquisition était donné au Maire, au lieu d'être réservé au Préfet, nous ne voyons pas en quoi cela changerait quoi que ce soit au résultat final, tant que la procédure de la réquisition restera ce qu'elle est actuellement.

Bois de Chauffage

Comme nous l'avions prévu dans le *Bulletin Municipal* n° 5, les arrivages de bois de chauffage se sont faits depuis cette époque d'une façon beaucoup plus rapide. Si bien que les charbonniers qui jusqu'alors avaient devant eux un grand nombre de bons à servir, viennent de nous informer qu'ils n'avaient pour ainsi dire plus de clients à satisfaire.

Etant donné le nombre de bons émis par la Mairie, nous en concluons qu'étant donné la bonne saison, un grand nombre de bénéficiaires de la distribution supplémentaire ne jugent pas opportun de se faire livrer le bois auquel ils ont droit.

Nous croyons devoir leur signaler qu'ils ont probablement intérêt à penser à l'hiver prochain, où la question chauffage sera encore vraisemblablement difficile à résoudre. Nous nous permettons de leur conseiller de s'assurer dès maintenant, si possible, de la livraison du bois auquel ils ont droit, en portant leurs bons chez le charbonnier de leur choix, avant qu'ils ne soient périmés.

Nos disponibilités vont probablement nous permettre de délivrer du bois en plus des distributions précédemment prévus. Les personnes qui désireraient s'en procurer pour l'hiver prochain sont priées de se faire inscrire d'urgence à la Mairie où il leur sera donné satisfaction dans la limite de ces disponibilités.

NOS CANTINES SCOLAIRES

Gérées et administrées par la « Caisse des Ecoles », les cantines des écoles publiques ont servi, pendant le 1^{er} trimestre 1946 : 18.839 repas, dont 2.799 demi-gratuits et 1.402 gratuits.

Les quantités de denrées utilisées pour les groupes scolaires du Centre, de Montretout et des Coteaux, sont les suivantes :

1.310 kg de pommes de terre.	130 kg de sucre et pain d'épices.
890 kg de pâtes.	29 kg de chocolat.
333 kg de haricots.	475 kg de confiture.
146 boîtes de petits pois.	66 kg de biscuits.
162 kg de margarine.	240 kg de cacao en poudre.
27 kg de froment.	400 kg. de lait en poudre.
15 kg de flocons d'avoine.	240 litres de lait complet.
137 kg de sel.	336 kg de poisson.
650 kg de légumes divers.	648 kg de viande.
22 bouteilles de Viandox.	

Voici quelques menus pris au hasard à des dates différentes :

9 janvier : Potage légumes, vermicelle, poisson, haricots, confiture.
9 février : Potage légumes et pain, rôti de bœuf, macaroni, lait chaud.

11 mars : Potage légumes, mouton, haricots, confiture, cacao au lait.
23 mars : Potage légumes et pain, bœuf, haricots, crème au chocolat.

Les familles qui savent les difficultés actuelles du ravitaillement, difficultés dont la « Caisse des Ecoles » n'est pas exempte, apprécieront certainement l'effort qui est fait pour assurer aux enfants de nos écoles une alimentation aussi confortable que le permettent les circonstances.

A PROPOS DU « TROCADÉRO »

Nous savons toute l'impatience des familles à pouvoir profiter à nouveau des promenades et des ombrages des jardins du « Trocadéro » dont elles sont privées depuis si longtemps.

L'occupation allemande, puis la présence des Américains ont rendu toute cette partie du parc indisponible pour les habitants de Saint-Cloud.

Malgré de nombreuses démarches auprès de l'Administration des Beaux-Arts, il ne nous a pas encore été possible d'obtenir la réouverture des jardins et leur mise à la disposition du public.

Nous le regrettons d'autant plus que la belle saison rendrait particulièrement profitables pour les enfants les promenades et les ébats sous les frais ombrages de cette partie du parc, la seule qui était autrefois facilement accessible aux voitures d'enfants.

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a émis le vœu suivant qui a été transmis à l'Administration compétente :

« Le Conseil,

« Emet un vœu tendant à obtenir du Ministère de l'Education Nationale (Administration des Beaux-Arts) :

« 1° La remise à la disposition du public des jardins du Trocadéro, particulièrement la partie accessible par la rue des Ecoles. Il croit insister tout spécialement sur l'urgence des mesures réclamées pour que les enfants et les mamans puissent profiter, dès le début de la belle saison, de cette partie du domaine national, seul facilement accessible aux voitures d'enfants;

« 2° Le déminage complet du parc.

« Demande à cet effet que toutes dispositions utiles ainsi que toutes garanties soient prises en vue d'écarter tout danger de mines dans le Parc et en premier lieu dans les jardins du Trocadéro.

« Il compte sur l'esprit social et compréhensif de l'Administration des Beaux-Arts pour prendre en sérieuse considération le présent vœu et serait heureux de recevoir le plus tôt possible avis que les mesures réclamées ont été ordonnées. »

Nous ne pouvons qu'espérer que l'Administration des Beaux-Arts prendra en considération ce vœu du Conseil Municipal et qu'elle fera le nécessaire pour lui donner satisfaction dans un très court délai.

BIENS DÉTRUITS OU ENLEVÉS DU FAIT DE L'OCCUPATION ALLEMANDE

Il est rappelé aux personnes ayant subi des dommages du fait de l'occupation allemande, qu'elles doivent, à défaut d'imprimés spéciaux, adresser soit directement à la Délégation Départementale à la Reconstruction, 2, rue Mademoiselle, à Versailles, soit par l'intermédiaire du Service de la Mairie :

1° Une simple lettre sur papier libre exposant les circonstances des vols et dégâts subis;

2° La liste des objets disparus ou des dégâts constatés avec leur valeur au jour de la disparition ou de la constatation.

3° Un certificat délivré par la Mairie attestant que le vol ou les dommages sont bien le fait de l'occupation allemande.

La date limite du dépôt de ces demandes est le 31 juillet prochain.

VÉHICULES MUNICIPAUX

Samedi matin, le 4 mai, à 11 heures, ont été présentées sur la place de la Mairie, la nouvelle ambulance municipale, une benne 2 tonnes 500 Renault, type ADH 2 et une voiture Simca-Cinq.

Ces deux derniers véhicules ont été entièrement remis en état par les soins du garage municipal. Un travail très important a été ainsi effectué et, malgré des difficultés matérielles de toute nature, qu'a surmonté hardiment le personnel du garage, ces voitures peuvent être considérées comme à l'état de neuf.

Quant à l'ambulance Renault, type 206 E, son équipement très soigné, son bel aspect extérieur et son installation confortable, comme d'ailleurs les deux autres véhicules, fait grand honneur à la Ville de Saint-Cloud.

La nouvelle ambulance est mise dès à présent à la disposition de nos concitoyens.

RESPECTEZ LE REPOS DE CHACUN !

Nous recevons, maintenant que les beaux jours reparaisent et qu'il est possible d'ouvrir les fenêtres, de nombreuses réclamations de personnes qui se plaignent de certains usagers de la radio, lesquels n'hésitent pas à troubler la tranquillité de leurs voisins en faisant fonctionner leur appareil de T. S. F. à plein rendement et ce à des heures avancées de la nuit.

Songez à ce que cela peut donner lorsque les habitants d'un grand immeuble collectif, par exemple, ouvrent leurs fenêtres et font entendre à qui mieux mieux des émissions radiophoniques.

Il est vraiment impossible à ceux qui veulent travailler intellectuellement de le faire et de dormir à ceux qui, fatigués par un rude labeur quotidien, ont

besoin d'un repos réparateur. Quant aux malades, auxquels le calme et la tranquillité sont nécessaires, leur vie devient intenable.

La Municipalité recommande donc instamment aux usagers de la radio de fermer leurs fenêtres lorsqu'ils font fonctionner leur appareil et de diminuer celui-ci d'intensité. Elle les prie de penser qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils peuvent faire l'objet de sanctions si la plainte les concernant est adressée à l'Autorité de Police et qu'il est de leur devoir de respecter la tranquillité d'autrui.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La Chambre de Commerce de Paris a institué une série d'« Ecoles de Vendeurs », dans différentes branches, où l'enseignement est donné aux enfants sortant des écoles primaires.

L'école du 35, rue des Bourdonnais, à Paris, prépare aux postes de « Vendeurs-Etalagistes », dans les professions suivantes :

Chemiserie - Confection - Tissus et nouveautés - Chaussure - Chapellerie - Couleur.

Conditions d'admission

Etre âgé de plus de 14 ans et de moins de 16 ans; posséder le certificat d'études primaires et avoir suivi pendant un an au moins le cours complémentaire ou justifier d'un degré d'instructions équivalent. Examen médical obligatoire auprès du Service Médical des Ateliers-Ecole.

Durée du séjour

En principe : 3 ans.

1^{re} année : Formation générale commune aux divers commerces.

2^e et 3^e année : Formation professionnelle plus spécialisée et préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle (C. A. P.).

L'école fonctionne tous les jours, du 1^{er} octobre au 31 juillet, sauf le samedi, de 9 heures à midi et de 13 heures à 17 h. 30.

Les frais de scolarité sont de 300 francs par an. Une cantine est installée dans l'école.

Sous la même direction, une école de filles, 40, avenue de Saint-Mandé, professe dans les mêmes conditions, les cours suivants :

Chemiserie pour hommes - Confections pour dames - Mode - Tissus - Chaussures pour dames - Mercerie - Lingerie - Bonneterie - Layettes - Confiserie.

L'attention des élèves des écoles primaires, filles et garçons, est particulièrement attirée sur l'existence de ces écoles dans lesquelles les enfants sont à même de recevoir un enseignement pratique sur des professions susceptibles de les attirer.

Pour tous autres renseignements, le directeur de ces deux ateliers-écoles, M. GLOMON, 35, rue des Bourdonnais, à Paris se tient à entière disposition.

A PROPOS DE TRACTS CONCERNANT L'HOSPICE LELÉGARD

Procès-verbal d'enquête

Le 20 avril 1946, à 17 heures, une commission d'enquête faisant suite à la décision de la Commissions administrative du 16 avril 1946, s'est rendue à l'asile Lelégard.

Cette commission était constituée de M. le Docteur BAILLY, M. POSTE, M. RENARD, M. DUCHATEL.

La Commission s'est rendue à la cuisine et a constaté avec satisfaction la bonne tenue et le soin apporté à l'exécution des repas. Compte tenu des difficultés actuelles, elle souhaite, cependant que les rations du repas du soir soient augmentées.

La Commission s'est rendue à la salle à manger des dames; l'ensemble des pensionnaires se montre satisfait de la nourriture autant que le rationnement actuel le permet, souhaite cependant un plus équitable répartition des parts, constate la propreté des locaux, le dévouement de l'ensemble du personnel laïque et religieux.

La Commission s'est rendue à la salle de repos des hommes.

Un vieillard qui fut le témoin de l'incident relaté dans différents tracts ou articles, rétablit les faits de la façon suivante : « Le 17 mars 1946, son voisin de chambre, malade et alité, tombe de son lit. Le vieillard qui nous parle est celui même qui, se rendant

au second étage, a alerté Sœur Edouard qui s'est immédiatement levée, a remis le malade dans son lit et après lui avoir donné tous les soins, a terminé la nuit dans une petite chambre voisine.

Ce vieillard n'est pas celui qui fut renvoyé par une sœur. »

La Commission constate que si l'ensemble des vieillards loue le dévouement du personnel laïque et religieux, ils ne manquent pas non plus de signaler la rudesse du caractère de Sœur Edouard.

La Commission, estimant que le but initial de la Fondation Lelégard est de procurer aux vieillards qui en sont pensionnaires, une existence calme et exempte de soucis, demande à la Supérieure de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus de bien vouloir rappeler à sa congrégation Sœur Edouard dont le dévouement passé n'est et ne peut être mis en cause mais dont le caractère rude et vif est en opposition avec le but poursuivi par la Fondation Lelégard.

Pour faciliter tout déplacement des vieillards, la Commission demande que l'usage libre de l'ascenseur leur en soit en permanence assuré.

La Commission recommande à Madame la Supérieure la stricte observation de la liberté de conscience selon les règles édictées au règlement intérieur et dans le contrat discuté et signé avec la Congrégation.

APPEL EN FAVEUR DE MALADES

L'Amicale des Malades et Anciens Malades Osseux (hôpital R. Poincaré, à Garches), demande, au nom de ses 550 camarades allongés, dont une centaine d'enfants, l'aide des Clodoaldiens.

Partis de l'ancien service osseux des hôpitaux maritimes et Lannelongue de Berck-Plage, les divers déménagements depuis 40 ont réduit leurs moyens d'occupation et de distraction à peu près à rien.

Leur bibliothèque, qu'ils cherchent à reconstituer, compte pour le présent bien peu de livres, aussi, seraient-ils heureux de recevoir des livres d'études, des livres techniques, des biographies, des romans policiers, etc..., puis également des jeux dont quelques-uns de plein-air pour leurs camarades en cours de rééducation, des postes de T. S. F., même anciens ou incomplets, que prélevant de l'un à l'autre, ils remettront en état afin d'assurer autant que possible des distractions à tous. Ayant constitué une petite troupe dans le but de distraire leurs camarades, ils auraient besoin, s'il s'en trouve, d'instruments de musique : mandolines, banjos, harmonicas, des partitions, chansons sketches.

Par ailleurs, si des commerçants pouvaient faire obtenir à des prix raisonnables, du coton et de la laine pour faire des sous-vêtements, de la soie floche pour confection de petits tapis ou d'écharpes, de fil de lin pour filets ou napperons, de perles pour papillons et broches, de fil pour broderie ou dentelle, qui sont leurs menus travaux entre d'autres, et qui leur procurent occupation, dérivatif et petit profit.

D'avance, ils remercient bien vivement les personnes qui contribueront par leurs dons à soulager leur misère.

CENTRE D'ÉTUDES CULTURELLES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE SAINT-CLOUD

Le 12 avril, devant un auditoire très nombreux, le Centre d'Études de Saint-Cloud a ouvert la série de ses conférences économiques par une communication de M. FONTY, intitulée :

DE PLATON A KARL MARX

« Evolution des Idées Économiques »

M. CANAC, président de la Maison de la Culture Populaire de Saint-Cloud a ouvert la séance en rappelant les buts que s'étaient proposés les Universitaires qui sont à l'origine de la création de cette Maison, l'état actuel de son organisation matérielle, l'accueil qu'elle entend réserver à toutes les initiatives intéressantes ayant pour objet d'instruire le grand public des questions les plus variées.

Il a passé la parole à M. FONTY, après avoir marqué l'importance particulière actuelle des problèmes économiques.

M. FONTY, s'appuyant sur une documentation dont il a cité les sources, a fait une large fresque des principales doctrines économiques depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes.

Malgré l'aridité du sujet, que pouvaient seules détendre certaines anecdotes sur les personnages de l'histoire économique, l'auditoire n'a cessé de manifester un intérêt soutenu, et l'a témoigné par de très vifs applaudissements à l'issue de la séance.

Sur la demande de plusieurs auditeurs, un exemplaire de la communication de M. FONTY sera déposé à la Bibliothèque Municipale, à la disposition des personnes qui désireraient le consulter.

Une prochaine conférence du Centre d'Études aura pour objet la question des relations existant entre les salaires, les prix, le coût de la vie et le budget de l'État.

« LE PAYS DU SOURIRE »

Il nous faut dire un mot d'une manifestation artistique qui s'est déroulée les 29, 30 avril et 1^{er} mai, dans la grande salle de la Maison de l'Éducation Populaire, 28, rue Dailly.

Un groupe de jeunes gens et de jeunes fille, réunis sous le titre de « Club Clodoaldien », ont eu le courage, on pourrait dire l'audace, de monter l'opérette de Franz LEHAR : *Le Pays du Sourire*.

Ce fut un réel et inoubliable succès et les quatre représentations données ont provoqué les applaudissements chaleureux d'un public qui a su apprécier à sa valeur le charme et le talent des jeunes artistes.

Nous ne pouvons nommer tous ceux qui ont contribué au succès de cette heureuse réalisation, il nous faut cependant citer ceux qui tenaient les rôles principaux : Milles Denise LEPELIER et Gisèle BONANNI; MM. CONTI, G. DE FRANCE et GAUTIER. Les décors avaient été parfaitement dessinés et exécutés par MM. G. DE FRANCE et GENIER et l'orchestre, sous l'habile direction de M. DENIS, complétait un ensemble particulièrement heureux.

Acteurs, décorateurs, musiciens, ont rivalisé de zèle et de talent pour offrir au public un spectacle remarquable et attrayant. Et ils ont réussi.

Nous les en remercions tous. Nos remerciements vont aussi à tous ceux qui ont aidé nos jeunes gens, qui les ont guidé dans cette réalisation difficile, M. Yves MARTEL, qui prodigua les fruits de son expérience et de ses connaissances du théâtre, sans oublier M. CHAVEGRAND, directeur de la Maison de l'Éducation Populaire, qui s'est dépensé sans compter pour la réussite de ce spectacle fort intéressant.

Le programme théâtral était complété par des danses exécutées par les jeunes élèves de Mlle Hélène AVNA, qui, sous l'habile direction de leur éminent professeur, ont apporté une note supplémentaire de fraîcheur et de grâce que le public a hautement apprécié.

Il nous reste à exprimer l'espoir que nos jeunes gens, mis en goût par le succès qui a légitimement couronné leurs efforts, nous donnent bientôt d'autres spectacles d'aussi bonne tenue.

UNION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE SAINT-CLOUD

FÊTES DE MAI

Pour faire revivre une vieille tradition interrompue pendant la longue période de guerre et d'occupation, le Comité des Fêtes dites « Fêtes de Mai », vient de se constituer pour organiser, comme par le passé, dans le Bas Parc de Saint-Cloud, avec un nombre imposant de forains, pendant la période du 18 mai au 16 juin, une série de manifestations d'un attrait toujours nouveau pour le grand public. Des affiches, apposées dans Saint-Cloud et la banlieue qui nous entoure, donneront d'ailleurs le programme complet des manifestations organisées.

Le Comité tient à remercier tout particulièrement Monsieur le Maire de Saint-Cloud — et je me fais un agréable devoir d'en être l'interprète — pour son inlassable et bienveillant appui dans l'accomplissement des formalités nécessaires pour l'obtention de l'autorisation de la Décision Générale des Beaux-Arts, à laquelle tous les commerçants de Saint-Cloud savent infiniment gré d'avoir bien voulu consentir, une fois encore, à mettre à leur disposition la magnifique propriété domaniale que représente le Parc de Saint-Cloud.

Une ombre, seule, planera sur cette fête : l'absence de notre vieil ami, René FILDIER, dont je tiens personnellement à évoquer le souvenir. En sa qualité, chaque année, de président du Comité, il en était l'animateur incontesté et savait entraîner avec lui tous ceux qui l'entouraient pour l'aider, à la réussite de la fête.

Mais l'exemple sera suivi, j'en suis sûr, par ceux qui lui succèdent, auxquels je souhaite un nouveau succès pour 1946.

Le Président de l'Union Commerciale et Industrielle,

A. BENOIT.

LE GALA DU « SOUVENIR FRANÇAIS »

Le Comité local du « Souvenir Français » avait organisé, au « Régent », le 2 avril, une soirée de gala dont le bénéfice était destiné à l'érection d'une stèle rappelant le souvenir de tous les Clodoaldiens qui, pendant la guerre 1939-1945, ont donné leur vie pour la défense et la libération de notre pays.

Une foule nombreuse avait répondu à l'appel des organisateurs

et c'est devant une salle pleine que, aux accents de *La Marseillaise*, exécutée par la musique de la Police de Seine-et-Oise, les officiels firent leur entrée.

Parmi ceux-ci, nous avons noté le colonel OLIE, représentant le général DE LATTRE DE TASSIGNY, rappelé brusquement en Alsace, le général ANDLAUER, président général du « Souvenir Français »; M. MESTAYER, député de Seine-et-Oise, vice-président de la Commission de l'Armée; M. ROLLIN, adjoint, représentant Monsieur le Maire de Saint-Cloud, empêché; Messieurs MONCEL et SCHREDER adjoints et plusieurs conseillers municipaux; M. LE GUEN, président du Comité de Libération, etc...

Le programme, qui comportait la projection d'un film : « *Vision d'Histoire* », rappela l'épopée magnifique de l'armée française, depuis l'Afrique jusqu'à l'Alsace et les efforts et les sacrifices surhumains que surent accepter ceux à qui nous devons notre libération.

M. Robert FINELLE, président du Comité de Saint-Cloud du « Souvenir Français », sut, en termes choisis, exalter l'action du « Souvenir Français » et intéresser tous les auditeurs au projet d'érection d'une stèle qui sera l'œuvre de notre concitoyen, M. BALLOCHE, architecte.

Tous les Clodoaldiens voudront certainement participer à l'hommage ainsi rendu à nos morts, à ceux à qui on ne saurait contester le droit à notre ineffaçable souvenir.

A PROPOS DU MESSIE AU PALAIS DE CHAILLOT — LA CHORALE DE SAINT-CLOUD —

A la suite de la splendide manifestation du 28 mars au Palais de Chaillot, nous ne pouvions omettre d'aller féliciter M. MACIET et lui demander de nous parler de sa chorale. Pour quelques Clodoaldiens avertis, combien y en a-t-il qui sont au courant de ses efforts, de ses réalisations et même, de son existence.

« Nous travaillions depuis 1934 environ, dans le but de donner au concert des œuvres profanes ou religieuses, en essayant de grouper toutes les bonnes volontés sans distinction d'opinion.

Nos réalisations remontent à 1941.

Mentionnons rapidement deux auditions Salle du Conservatoire, deux auditions Grande Salle Pleyel, une Salle Chopin, deux au Palais de Tokio. N'oublions pas l'émouvante exécution du *Requiem*, de FAURÉ, le 21 mai 1944, entre deux alertes, avec l'orchestre Pasdeloup, 120 voix d'enfants du Lycée de Garçon et la chorale. Un mot seulement sur un projet qui fut sur le point de se réaliser, un opéra de RAMEAU avec soli chœur, orchestre et danses, tout ceci réunissant plus de 400 enfants des différentes écoles de Saint-Cloud.

Dans l'obligation de renoncer, la chorale s'acquitta discrètement du dédit d'usage, la Salle Pleyel ayant été retenue en vue de cette manifestation, ainsi que l'orchestre Pasdeloup.

Notre dernier signe de vitalité vous le connaissez et voici ce qu'en dit la presse parisienne :

Nouvelles Littéraires :

« ...J'ai assisté à une exécution splendide.

« ...Tandis que l'on attendait pas tant de netteté, une si scrupuleuse justesse, ni cette adresse, déjà, dans la vocalise, d'un chœur non professionnel. »

Marc PUICHERLE.

Le Monde, 2 avril 1946 :

« Très belle exécution du *Messie*, au Palais de Chaillot.

« Quel plaisir d'entendre le chef-d'œuvre, mis en valeur par des voix fraîches et juvéniles, bien disciplinées... qui contribuèrent grandement à la haute tenue de concert. »

René DUMESNIL.

Heures Nouvelles, 9 avril 1946 :

« HAENDEL, un grand maître retrouvé. L'exécution du *Messie*, dû à l'initiative de Jean MACIET... nous permet de dire combien nous avons admiré cette grandiose réalisation... Complète réussite.

« Masse d'une richesse et d'une puissance magnifique de tant de voix jeunes, vibrantes, chaleureuses, nous ont donné tant d'émotion et de joie. »

Maurice AMOUR.

La Semaine Musicale, 3 mai 1946 :

« Jean MACIET a dirigé avec un remarquable souci d'équilibre, les masses instrumentales et chorales, une audition de musique qui peut compter parmi les meilleures qu'il fut donné d'entendre.

« Il faut louer sans réserves tous ces jeunes choristes... »

M. V.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ACHATS DE LIVRES

En attendant de pouvoir compléter le catalogue de la Bibliothèque Municipale par un achat de livres de différents auteurs, il a été acheté quelques ouvrages de J. VERNE que nos lecteurs trouveront à la Bibliothèque :

	AUTEUR	VOLUME
<i>L'Ecole de Robinson</i>	J. VERNE....	1
<i>Le Phare du bout du Monde</i>	—	1
<i>Keraban le Têtu</i>	—	2
<i>Famille sans nom</i>	—	2
<i>Deux ans de Vacances</i>	—	2
<i>L'Etonnante Aventure de la Mission Barsac</i>	—	2
<i>Un Billet de Loterie</i>	—	1
<i>Un Serpent de Mer</i>	—	1
<i>Aventures de trois Russes et de trois Anglaises</i>	—	1
<i>Les Indes Noires</i>	—	1

L'HISTOIRE DE SAINT-CLOUD (suite)

Le Château de Saint-Cloud et "Monsieur" 1658-1701

1° Avant 1870, Henriette d'Angleterre

2° De 1671 à 1701, Charlotte-Elisabeth de Bavière

I

De 1658 à 1701, ce qui avait été pendant presque un siècle la « Maison de Gondi » va devenir le domaine de Saint-Cloud, resté célèbre dans l'histoire et par ses fêtes et par le nombre et l'importance des événements qui s'y déroulèrent. Philippe d'Orléans, frère unique de Louis XIV, duc d'Anjou, puis duc d'Orléans, en sera le créateur jusque dans les moindres détails, l'instigateur des artistes qui y travailleront, depuis les architectes, les peintres et sculpteurs qui décorèrent le château jusqu'aux paysagistes qui dessinèrent les jardins; il sera aussi l'organisateur et l'animateur des fêtes qui se déploieront dans un cadre sans cesse renouvelé et embelli.

Le XVII^e siècle fut pour le château de Saint-Cloud non seulement la première grande époque, mais une des plus raffinées et des plus éclatantes à la fois. Pour la bien comprendre, pour la vivre, il faut en connaître les principaux acteurs, pénétrer leur personnalité si dissemblable : le duc d'Orléans et ses deux épouses, Henriette d'Angleterre et Charlotte-Elisabeth de Bavière.

En 1658, à l'époque où Louis XIV faisait acquérir l'hôtel de Gondi, à Saint-Cloud pour son frère cadet, Monsieur avait alors 18 ans. Madame de Choisy l'avait surnommé « la plus jolie créature de France ». Il était « beau et bien fait, écrit Madame de La Fayette, mais d'une beauté et d'une taille plus convenable à une princesse qu'à un prince » et Madame de Motteville ajoute : « Monsieur était un prince aimable, spirituel, plein de douceur, familier avec tous ». Mazarin qui s'était établi surintendant des deux fils de Louis XIII s'était appliqué à efféminer Philippe, alors duc d'Orléans. Son précepteur La Mothe-Le Vayer reçut comme consigne de la part du cardinal de ne pas faire un habile homme du frère du Roi, car « s'il devenait plus savant que le Roi, il ne saurait plus ce que c'est que d'obéir aveuglément ». Elevé dans de tels principes, il n'aimait ni les chevaux, ni la chasse, mais il se plaisait à se parer et à tenir cercle, il

trouvait un bonheur infini dans les mascarades où il paraissait généralement costumé en fille et dans les cérémonies de toutes sortes. En même temps, son esprit porté vers les arts, ses goûts pour les tableaux et les belles architectures, le firent s'adonner avec passion à décorer et meubler avec goût et luxe son nouveau domaine; on peut dire sans exagération qu'il s'en éprendra bien plus que de sa future femme, la douce et charmante Henriette d'Angleterre.

Vers 1660, on songea en effet à marier le jeune duc d'Orléans et le parti qui sembla réunir le plus de suffrages fut la fille du malheureux Charles I^{er} d'Angleterre, mort décapité, et d'Henriette de France, sœur de Louis XIII. La jeune princesse vivait en France depuis l'âge de 2 ans et avait été élevée au couvent de Chaillot. « Elle était assez grande et avait beaucoup de grâces; sa beauté qui n'était pas des plus parfaites était néanmoins par ses manières et ses agréments tout à fait aimable. Elle avait le teint fort délicat et fort blanc; il était mêlé d'un incarnat naturel comparable à la rose et au jasmin. Ses yeux étaient petits mais doux et brillants; son nez n'était pas laid; sa bouche était vermeille et ses dents avaient toute la blancheur et la finesse qu'on leur pouvait souhaiter ». (1) Monsieur s'éprit-il de cette jeune et charmante princesse ? Il était alors surtout préoccupé de sa propre personne, de ses toilettes raffinées, mais néanmoins, il ne montra point d'hostilité aux projets de la Reine-Mère et donna en l'honneur d'Henriette d'Angleterre, le 12 août 1660, une fête brillante au château de Saint-Cloud : promenade en calèches dans les jardins, au son d'un concert de violons, comédie espagnole, puis collation et enfin bal. Rien n'avait été négligé pour plaire à la jeune princesse.

Le mariage de Monsieur et d'Henriette d'Angleterre fut célébré dans la chapelle du palais Cardinal, où l'ex-reine d'Angleterre avait ses appartements; l'évêque de Valence, Daniel de Cosnac, premier aumônier de Monsieur, officiait. Quelques jours après, Monsieur emmenait sa jeune épouse à Saint-Cloud en compagnie de la Grande Mademoiselle. Ce château va devenir une des demeures de prédilection de la première Madame. Les princes avaient alors des habitudes très vagabonde, suivant la Cour dans ses nombreux déplacements à Fontainebleau, Compiègne, Versailles, mais chaque fois que Monsieur devait suivre Louis XIV en campagne, Madame se retirait à Saint-Cloud; de santé fragile et délicate, elle se plaisait particulièrement dans ce cadre de verdure. Elle n'y donnait pas de fêtes fastueuses comme Monsieur, mais y recevait volontiers des intimes. On remarque les visites du maréchal de Turenne, du duc de La Rochefoucauld, du marquis de La Fare, de M. de Tréville, gentilhomme du Béarn. Y venaient aussi plusieurs anglais distingués dont Sir Ralph Montaignu, ambassadeur d'Angleterre en France, mais l'hôte qu'elle accueillait avec le plus de faveur était Bosuet, alors évêque de Condom. Elle vivait entourée d'un petit cercle d'honneur : Mme de Valentinois, sœur du comte de Guiche; Mme de Créquy, Mme de Chastillon, Mlle de La Trémoille et enfin, Mme de La Fayette qui devint bientôt pour la princesse l'amie la plus intime et la confidente la plus dévouée. C'est au cours d'un séjour à Saint-Cloud que cette dernière se mit à écrire l'histoire d'Henriette d'Angleterre. C'était en 1664, l'année même où le comte de Guiche, galant ami de Madame, avait été exilé, elle confia à sa dame d'honneur, la passion qu'elle inspirait au jeune duc et ajouta : « Ne trouvez-vous pas que si tout ce qui m'est arrivé et les choses qui y ont relation étaient écrits, cela composerait une jolie histoire ?

(1) Mme de Motteville : Mémoires.

Vous écrivez bien, écrivez, je vous fournirai de bons mémoires. » Mme de La Fayette accepta avec plaisir dans cette suggestion, et, ensemble, elles firent le plan de cette « Histoire d'Henriette d'Angleterre », telle qu'elle fut publiée plus tard. Le château de Saint-Cloud abrita en effet les amours de la princesse et du comte de Guiche. Fils du Maréchal de Gramont, c'était, écrit Madame La Fayette « le jeune homme de la Cour le plus beau et le mieux fait, aimable de sa personne, galant, hardi, brave, rempli de grandeur et d'élévation; la vanité que tant de bonnes qualités lui donnaient et un air méprisant répandu dans toutes ses actions ternissaient un peu tout ce mérite; mais il faut pourtant avouer qu'aucun homme de la Cour n'en avait autant que lui. » A plusieurs reprises, il profita de l'absence du duc d'Orléans pour venir faire sa cour à Madame, comme en 1666, par exemple, mais, alors l'affaire se termina mal. L'aventure du galant avait été ébruitée; à son arrivée au château, Monsieur en fit « grand bruit » et ne cacha pas son mécontentement.

Lorsqu'elle était à Saint-Cloud, la grâce naturelle d'Henriette d'Angleterre, son charme, attiraient d'instinct auprès d'elle. Tous les contemporains ont noté cette attirance. « Jamais la France, écrit l'abbé de Choisy, n'a vu une princesse plus aimable : ses yeux paraissaient atteints du désir de plaire à ceux qu'ils regardent. Jamais princesse ne fut si touchante, ni eut autant qu'elle l'air de vouloir bien que l'on fut charmé du plaisir de la voir. Toute sa personne était ornée de charme; l'on s'intéressait à elle et on l'aimait sans penser que l'on peut faire autrement. Elle avait tout l'esprit qu'il faut pour être charmante... « Pendant huit années, Madame fut la reine des fêtes de Saint-Cloud et les imprégna de ce charme et de cette grâce exquise. Ce fut peut-être Monsieur qui fut le moins sensible à ce charme. L'agrandissement et l'embellissement de son domaine formaient sa principale occupation. Il était à l'affût de chaque pièce de terrain susceptible d'être acquise, et dès que le parc s'étendait, c'était de nouveaux parterres qui étaient dessinés; de nouveaux bosquets qui étaient plantés. En même temps, l petit château, si exigü qu'il fut, était décoré avec un soin jaloux; les objets d'art les plus rares et les plus précieux vinrent l'orner; Monsieur n'était-il pas passé maître dans l'art du collectionneur ? Chaque amélioration, chaque innovation heureuse dans le domaine était le prétexte d'une nouvelle fête, soit intime, soit plus fastueuse et alors toute la Cour y était conviée. Quand elle avait lieu dans la journée seulement, la fête consistait en une promenade en calèche dans le parc; on faisait arrêter devant les bassins et la compagnie jouissait du spectacle du jeu des eaux. Si c'était le soir, allées et bosquets étaient illuminés de mille verres de couleur. La journée se terminait par une collation, toujours « des plus magnifiques », pour reprendre les termes de l'époque.

Souvent aussi, les réceptions de Monsieur duraient plusieurs jours. Le Roi venait en séjour à Saint-Cloud pour 5, 8 ou 10 jours; le duc d'Orléans avait alors à déployer toutes les ressources de son imagination pour remplir de distractions les loisirs de la Cour. Aux promenades dans le parc venaient s'ajouter le jeu du mail, dans l'allée haute qui en garda le nom, les jeux de cartes ou de hasard, tels le lansquenet, le hocca ou l'homme dans les galeries du château; puis surtout les représentations. La troupe de Molière était fréquemment appelée : Corneille, Racine, Molière, Dancourt, La Chapelle, Pradon, étaient au répertoire mais on y joua en outre bon nombre de comédies italiennes ou espagnoles dont les noms ne nous sont point

parvenus. Plus tard, Monsieur imagina un autre genre de distraction : les loteries où chacun recevait en présent qui des étoffes, qui des bijoux, qui des bibelots précieux ou des porcelaines de Chine.

Saint-Cloud était également un peu le fief du chevalier de Lorraine, le favori chéri de Monsieur et l'un des plus agréables visages de ses réceptions, lorsque le Roi ne l'exilait pas au loin ! Quand il était présent, le chevalier de Lorraine, « fait comme on peint les anges », devenait le maître absolu du lieu; il avait une influence totale sur le duc d'Orléans et disposait de tout chez lui. Madame le prit en aversion et souffrait fort de ne plus être la maîtresse chez elle. La présence du favori ne fut pas l'une des moindres raisons de la mésentente qui régna entre les deux époux. En effet, Saint-Cloud, cadre de toutes les fêtes vraiment royales que Monsieur y organisa, ne fut pas uniquement un lieu de plaisir et de bonheur pour ceux qui y habitaient. Bien des querelles, des drames intimes s'y abritèrent. Les rapports de Philippe d'Orléans et d'Henriette d'Angleterre étaient sujets à des bouderies incessantes. Tantôt c'était Madame, exaspérée par son époux : « Les dégoûts que Monsieur lui donnait, écrit Daniel de Cosnac, renaissaient toutes les fois que l'occasion s'en présentait »; tantôt c'était Monsieur, mis de fort méchant humeur par l'éloignement du cher chevalier de Lorraine, qui s'en prenait alors à tous ceux qui l'entouraient et l'évêque de Valence fut plus d'une fois, à ce propos, l'objet de son aversion. Monsieur rendait son aumônier responsable de l'exil du favori.

De par sa charge de premier aumônier de Monsieur, Daniel de Cosnac, évêque de Valence, était un des hôtes attitrés du château de Saint-Cloud. Fort attaché dans les débuts à son maître, il essaya de lui inculquer l'amour de la gloire militaire et des ambitions politiques. Quoique Cosnac fut ennemi du chevalier de Lorraine et désireux de servir les intérêts de Madame, Monsieur le considérait et le consultait volontiers. Stimulé par son aumônier, Philippe d'Orléans eut bien quelques velléités d'émancipation, de jouer un rôle, mais ses propositions auprès de Louis XIV pour briguer un poste officiel ou diplomatique ne reçurent que rebuffades de la part du souverain qui préférerait voir son frère s'occuper de dentelles ou de tableaux plutôt que de politique. Les remontrances royales si elles n'affligèrent pas beaucoup Monsieur attirèrent la disgrâce de Daniel de Cosnac qui se vit contraint de se retirer dans son évêché. Madame vit avec désespoir s'éloigner celui sur qui elle pouvait s'appuyer contre son époux et s'opposa autant qu'elle le put à son départ. L'évêque de Valence préférerait partir honorablement : « Au nom de Dieu, Madame, lui disait-il, laissez-moi sortir honnêtement par la grande porte et évitez-moi que Monsieur ne me fasse sortir par la fenêtre. »

Tels étaient les principaux personnages qui vécurent dans ce château de Saint-Cloud et participèrent aux fêtes de plus en plus nombreuses que Monsieur se plût à y donner. En 1669, un événement heureux s'y déroula : Henriette d'Angleterre donna le jour dans cette résidence à sa seconde fille, Anne-Marie de Valois, qui plus tard épousera le duc Amédée de Savoie et sera la mère de la future duchesse de Bourgogne. En 1670, cette même Henriette d'Angleterre mourait dans ce lieu même dans les plus tragiques circonstances.

Louis XIV avait conçu le projet d'envoyer sa belle-sœur en intermédiaire auprès du roi d'Angleterre, son frère, pour y négocier un accord destiné à détacher Charles II de l'alliance hollandaise. L'on devine la joie

de la duchesse d'Orléans de se trouver ainsi le « premier mobile de la plus grande affaire de l'Europe. » Malgré le mécontentement de Monsieur, Madame s'embarqua pour l'Angleterre à Ypres, le 24 mai. Son retour en France, le 18 juin, fut un triomphe; elle avait mené au-delà de toute espérance, la mission qui lui était confiée : elle réussit à faire signer à Charles II le traité de Douvres par lequel le roi d'Angleterre s'engageait à joindre ses armées à celles de la France contre les Provinces-Unies et à aider Louis XIV dans ses droits éventuels à la succession d'Espagne. Louis XIV et toute la Cour, installée à Saint-Germain, reçurent l'habile négociatrice avec des transports de satisfaction puis elle retourna en compagnie de Monsieur au château de Saint-Cloud.

Le jour même de son arrivée, Madame se plaignait d'un mal de côté et d'une douleur à l'estomac à laquelle elle était sujette. » Cependant, il faisait extrêmement chaud et elle voulut se baigner dans la rivière; son premier médecin, Gueslin, lui montra les inconvénients d'un bain froid dans son état, mais elle passa outre. Deux jours après, le 28, Madame de La Fayette la vint voir à Saint-Cloud et la trouva se promenant dans les jardins; la princesse l'interpella par ces mots : « Vous me trouvez mauvais visage, mais je me porte bien. » En effet, ce jour-là, elle reçut la marquise de Saint-Maurice, marcha longtemps dans le parc avec la visiteuse et lui chanta des chansons en anglais. Elle soupa à l'ordinaire et demeura dehors au clair de lune jusqu'à minuit.

Le dimanche 29, Madame se leva de bonne heure; elle passa un long moment auprès de Monsieur qui se baignait, puis alla voir Mme de La Fayette encore dans sa chambre; elle rassura cette dernière en lui disant qu'elle avait passé une bonne nuit, mais que, par moments, elle se sentait encore « chagrine ». Toutes deux se rendirent à la messe. En sortant de la chapelle, elle se rendit chez « Mademoiselle » (sa fille aînée), dont un peintre anglais faisait le portrait. Elle paraissait alors très en train et raconta à Mme d'Epéron diverses anecdotes sur son voyage en Angleterre. On servit le dîner, elle mangea « comme à son ordinaire ». Après le repas, elle se coucha sur les carreaux, ce qu'elle faisait assez souvent lorsqu'elle « était en liberté » et s'endormit auprès de sa fidèle dame d'honneur. Celle-ci fut tout à coup frappée de la manière dont pendant son sommeil elle changea « si considérablement ». A son réveil, elle paraissait si mal tout à coup que Monsieur en fut effrayé. Pourtant, elle allait et venait et s'entretint un certain temps avec Boisfranc, son trésorier. Se plaignant de temps à autres de son mal de côté, elle demanda à Mme de Gamaches un verre d'eau de chicorée. A peine avait-elle reposée le verre que, se prenant la taille, elle s'exclama : « Ah ! quel point de côté, quel mal ! Je n'en puis plus. » Elle devint d'une pâleur livide, criait de douleur, ne pouvait plus se soutenir. Mme de La Fayette et ses autres dames la prirent sous les bras. On la déshabilla. On la mit au lit où dans sa souffrance elle se tournait de côté et d'autre sans trouver le moindre soulagement.

Appelé en toute hâte, son premier médecin, le sieur Esprit arriva, diagnostiqua « une colique » et ordonna les remèdes ordinaires pour cette maladie. Rien ne la soulageait; elle-même se sentait très mal et pria qu'on fit venir son confesseur. Monsieur était auprès d'elle; Madame lui parla avec une grande douceur et émut toute l'assistance en lui disant : « Hélas, Monsieur, vous ne m'aimez plus, il y a longtemps; mais cela est injuste; je ne vous ai jamais manqué. » La malheureuse princesse tomba dans

un grand état d'abattement; elle souffrait autant, disait-elle, mais n'avait plus la force de crier. Son pouls était si faible qu'on ne le percevait plus, ses extrémités étaient froides. Esprit, seul ne s'effrayait point de ces symptômes; il n'y voyait qu'un « accident ordinaire de la colique » et répondait de la santé de Madame. A ces mots, Monsieur se mit fort en colère et lui lança qu'après avoir laissé mourir son fils, M. de Valois, il était en train de laisser mourir son épouse.

Le curé de Saint-Cloud arriva et Henriette d'Angleterre, soutenue par ses dames, se confessa. Valot, premier médecin du roi, ainsi qu'un autre médecin entrèrent à leur tour et ordonnèrent un lavement au séné. On la crut un peu mieux. Elle reçut le prince de Condé. Ses vômissements reprirent. On la changea de lit. Elle se sentait de plus en plus mal. On chercha à lui faire prendre un bouillon mais dès les premières gorgées, ses douleurs redoublèrent. Louis XIV arriva sur les 11 heures du soir, accompagné de la reine, de Mlle de la Valière et de Mme de Montespan. Les médecins lui avouèrent que Madame était à toute extrémité et qu'il fallait lui faire recevoir le viatique. La princesse parla quelques instants avec le Roi, dit avec un sourire au Maréchal de Gramont « qu'il perdait une bonne amie », et adressa quelques paroles à l'ambassadeur d'Angleterre. En attendant M. de Condom, Feuillet, chanoine de Saint-Cloud, exhorta Madame « avec une austérité digne des premiers apôtres ». Un autre médecin arriva; il se concerta avec ses confrères et décida une saignée mais il ne vint point de sang. Bossuet entra à son tour et entretint la princesse avec mansuétude jusque dans ses derniers moments. Son agonie commençait. A 2 h. 30 du matin, elle rendait le dernier soupir après neuf heures de souffrances intolérables que rien n'avait pu soulager (1).

(A suivre)

H. KRANTZ-MANONCOURT,

Chargée de mission à la Direction des Beaux-Arts.

(1) Nous avons emprunté cette relation de la mort d'Henriette à Mme de La Fayette qui assista cette princesse durant ces derniers instants.

Le Vieux Saint-Cloud

(Suite et fin)

La rue de la Guette, promue au rang d'avenue du Maréchal-Foch, et qui s'appelait humblement chemin de la Guêpe, eut un orthographe plusieurs fois fantaisiste, telle la rue des Tennerolles que l'on écrivait « Tesneroles ou Tennerolles ». Néanmoins, les déformations influèrent peu sur le sens général qui présida à leur baptême : les suppressions nominales et changements radicaux restent inférieurs aux légères modifications successives.

Tel n'est pas le cas du « Chemin des Bœufs », parcours habituel des animaux des fermes et tuileries de Bousenval, du Val bouseux, maintenant rue de Buzenval, artère qui fut étroite et mal entretenue, et pourtant si importante de trafic commercial et de mondaine fréquentation : elle desservait la Malmaison.

Que dire encore de la sente de la Coudraye, transformée en cette rue des Tennerolles avec son tracé primitif respecté; de la rue Verte, si bien nommée, qui, longeant le parc, est réduite en modeste rue Joseph-Lambert. Cette voie a-t-elle gardé le parfum des rendez-vous

défendus entre le velours des lèvres patriciennes à mouches assassines et les rudes moustaches à l'impériale ?

Enfin, au quartier des Côteaux, égrenons des appellations suggestives parfaitement oubliées : sente des Tourneroches, aliénée depuis peu; sente des Pisseuses, probablement devenue le boulevard Sénard; sente des Musardes, sente du Pas-des-Vaches, sente des Coquinettes, sente des Chats-Maigres, sente des Charbonniers à l'emplacement de l'avenue Bernard-Palissy, et bien d'autres contemporaines de l'archaïque route de Saint-Cloud, en bordure de la Seine (le quai Carnot), suffisamment défoncée pour que l'imagerie populaire, l'iconographie céramique et la satire en fassent l'amusant tableau qui court le monde, au trot saccadé d'une impudique haridelle.

Il y a dans notre Saint-Cloud, en plein centre du négoce, une toute petite rue, fort ancienne, assez fréquentée pour son rôle de liaison, et qui n'a jamais changé de nom : c'est la rue Pavée ! Accordons la palme de la toponymie au Clodoaldien renseigné qui l'aura découverte.

Et maintenant, pour ne pas refaire trop souvent nos cartes de visite, gardons-nous d'une fièvre baptismale exagérée qui conduirait nos édiles à perdre la mémoire des noms de nos rues, avenues, boulevards, cours, places et carrefours, patrimoine local légué par nos ancêtres, que nous transmettons à notre tour à nos héritiers spirituels.

Robert HARDOUIN.

SITUATION DES CLASSES 1944-45 ET 46 A L'ÉGARD DU SERVICE MILITAIRE

Réf. : Circulaire de M. le Ministre des Armées, n° 6.495 RS/RI
du 13 avril 1946

Les mesures récentes prises en ce qui concerne les obligations militaires d'activité des classes 1944-45 et 46 font actuellement l'objet d'interprétations diverses et erronées.

M. le Ministre des Armées a, par circulaire citée en référence, précisé l'esprit dans lequel ces mesures ont été arrêtées.

« CLASSES 1944 ET 1945. — Du fait de la guerre, les jeunes gens « des classes 1944 et 1945 n'ont pu être appelés sous les drapeaux « à leur âge normal d'incorporation, c'est-à-dire à 20 ans. Beaucoup « d'entre eux ont pris une part active à la Résistance. Aujourd'hui, « la plupart de ces jeunes gens tiennent dans l'économie générale « du pays une place que leur départ pour l'armée laisserait vide. « Leur incorporation à l'heure présente pèserait d'un grand poids « sur la vie économique de la Nation et présenterait de sérieux « inconvénients.

« Dans ces conditions, le Gouvernement prévoit de ne pas appeler « peler sous les drapeaux, pour effectuer leur service actif, les « classes 1944 et 1945 et de revenir immédiatement à l'âge d'incorporation de 20 ans.

« Toutefois, cette prévision ne saurait faire échec au principe « posé par l'article 2 de la loi sur le recrutement de l'armée selon « lequel le service militaire est dû par tous les Français et ne comporte « d'autres dispenses que celles résultant d'incapacité à tout « service. Les jeunes gens des classes 1944 et 1945 ne seront pas « exemptés de tout service dans l'armée. Ils seront appelés à recevoir « dans l'avenir une instruction militaire sous forme de périodes d'« instruction qu'ils accompliront en tant que réservistes. Pour permettre « de donner aux hommes de ces classes une affectation dans l'armée « conforme à leurs aptitudes physique et professionnelle, il est « nécessaire qu'avant tout appel pour effectuer ces périodes, ils « fassent l'objet d'une décision concernant leur aptitude au service « militaire.

« Les jeunes gens des classes 1945 et plus anciennes qui n'ont pas « été appelés jusqu'à ce jour sous les drapeaux sont considérés « comme ayant satisfait à leurs obligations militaires d'activité et « le fait pour eux d'être convoqués devant un conseil de révision « n'implique nullement leur incorporation ultérieure en vue d'accomplir leur service actif.

« CLASSE 1946. — Les jeunes gens de la classe 1946 seront con-

« voués par tranches pour accomplir leurs obligations militaires « d'activité dans le courant de l'année 1946, à des dates qui ne sont « pas encore déterminées, à l'exception de celles correspondant au « premier contingent (*cinq premiers mois de naissance*), dont le « Gouvernement vient de décider l'appel entre le 6 mai et le 16 mai.

« Il doit bien demeurer entendu que, seuls, les jeunes gens des « classes 1946 et plus jeunes seront appelés à effectuer leur service « militaire actif. »

GROUPE ESPÉRANTISTE DE SAINT-CLOUD

Fondé en 1945

Siège social : Café BRAULT, 11, rue Dailly

Le groupe « Saint-Cloud-Esperanto » a l'honneur de porter à votre connaissance, l'ouverture de deux nouveaux cours d'Esperanto en douze leçons, qui auront lieu :

1° *Au Siège social* : Chaque mercredi soir, de 20 h. 30 à 22 h., à partir du 15 mai. Professeur : M. CHASSAIGNE André, vice-président du groupe, délégué de Esperanto et Commerce;

2° *A l'École Communale, rue René-Weil (quartier Montretout)* : Chaque dimanche matin, de 8 h. 30 à 10 heures, à partir du 19 mai. Professeur : M. ROBERT Georges, président du groupe, délégué de la Grande Association Universelle : « Internacia Esperanto Ligo », dont le siège est près de Londres.

Inscriptions : Les personnes désireuses de suivre ces cours sont instamment priées de se faire inscrire dès maintenant :

— Soit chez M. CHASSAIGNE, à son magasin « A la Ville de Saint-Cloud », 40, rue Royale.

— Soit chez M. PERRAULT, à son magasin, « A la Tentation », place de l'Hospice.

— Soit au Siège social, 11, rue Dailly.

Il sera perçu pour frais d'inscription, la somme de 150 francs qui donnera droit au livre d'étude, à l'insigne des Esperantistes (étoile verte sur fond blanc), à l'entrée aux douze séances des deux cours et enfin, à la possibilité, après deux mois d'études, d'entrer en relation avec les Esperantistes du monde entier.

Ces cours sont spécialement réservés à toutes les personnes s'intéressant à la vie internationale ainsi qu'aux jeunes gens âgés de 15 ans au moins et aux scouts.

N. D. — Extrait des statuts : « Le groupe s'interdit toute activité et toute discussion ayant un caractère politique ou religieux. »

ÉTAT CIVIL DU MOIS D'AVRIL 1946

NAISSANCES

Nansek Margaret, Edwige. — Demoulin Maud, Georgette, Marthe. — Gridaine Monique, Josiane, Marthe. — Ferdinand Daniel. — Entraygues Jean, François. — Grimault Christaine, Marie, Thérèse. — Leclercq Michèle, Andrée. — Cintrat Ginette. — Paulmier Alain, Jean. — Leclercq Yves, François. — Tambay Isabelle, Marguerite, Bernadette. — Richard Christiane, Elisabeth. — Ribatto Marie, France. — Dabonneville Bernard, Jean, Marie. — Dugué Daniel, René. — Colin Georgette, Charlotte. — Crevoisier Jean, Marcel. — Pons Christine, Françoise, Pierrette. — Guittet Marie, Claude. — Randall Geoffrey, Francis. — Muller Claude, Jean, Baptiste. — Angely Eliane, Claudine. — Colin Guy, Marcel, Julien. — Oudry Daniel, Georges, Lucien. — Fillion Roger, Jean, Marcel. — Helot Christian, Fernand. — Kothelcyan, dit Kultzcheyan Gérard, Raffi. — Desvaux Christian, René. — Homo Bernard, Robert. — Govrilchenko Geneviève, Jacqueline. — Domenc Jean, Jacques, Paul. — Gentilini Jean, Louis, Henri. — Hulin Roger, Guy, Georges. — Marcel Jean, Alain. — Lancea Christiane, Denise. — Marrel Nicole, Camille. — Granier Lucette, Suzanne. — Broritter Janine, Irène, Francine. — Grosjan Jean, Claude. — Roblin Mireille, Renée. — Descoins Marie, Louise, Danielle. — Delong Bernadette, Marie, Céline et Delong Pascal, Pierre, Maurice. — Mignard Chantal, Christiane. — Doerflinger Sylvie, Marguerite, Monique. — Taumin Sylviane, Lucienne. — Courioux. — Ciavatta Henri, Bernard. — Couderc Claude. — Michaud Alain, Bernard. — Abou Philippe, Edmond, Yann. — Dufour Christian, Jean, Marie. — Aubert Danielle, Hélène, Thérèse. — Humez Michel, Alphonse. — Lesage Laurent, Gaston. — Lannoy Georges. — Versang Jacques, Bernard. — Jallut Christian, Marcel. — Roux Bernard, Paul, Olivier. — Sauvage Jean, Georges, Paul. — Blondel Jean, François, Pierre, Louis. — Birnbaum François, Jacques, Henri. — Renard Claude, Georges, Pierre, Lucien. — Hubert Raymond. — Alajouanine Alain,

Alexandre, Félix. — Le Gueziec André, Michel. — Poirrier Yves, Robert, Victor. — Brochard Danielle, Alice, Jeanne. — Simon Monique, Christiane. — Delahaye Jean, Claude, Georges, André. — Lafon Alain, Marc. — Bouvier Monique, Andrée, Marie. — Braise Anne-Marie, Suzanne. — Bertrand Joël, Marc, Maurice. — Tournois Gérard, Lucien. — Brossard René, Paul. — Albano Gérard, Louis, Emile. — Bonnet Françoise, Marie, Jeanné. — Issertine Monique, Marie, Juliette. — Marchal, Daniel, Roger, Paul. — Bigot Nicole, Josiane, Michelle. — Doré Michel, Frédéric, Pierre, Georges. — Pousanoff Georges, Louis.

MARIAGES

Louis-Victor Gillibert, 34, avenue Balzac, à Beaucamp (Seine-et-Oise) et Jeanne-Eugénie Lassalle, 37, avenue Bernard-Palissy, à Saint-Cloud. — Louis, Henri Papelard, 91, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud et Jacqueline, Thérèse, Louise Jamois, 46, boulevard de Douaumont, à Paris. — Jacques-Hyppolite, Alphonse François, 1, place du Marché, à Argences (Calvados) et Lucette, Marie, Jacqueline Goupil, 31, avenue Belmontet, à Saint-Cloud. — Guy Fardeau, 19 bis, rue du Calvaire, à Saint-Cloud et Andrée, Marthe, Denise Gayant, 19 bis, rue du Calvaire, à Saint-Cloud. — Paul, Emile, Albert Marguet, 33, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud et Jacqueline, Louise, Andrée Chartier, 42, rue Royale, à Saint-Cloud. — Vinicio, Emilio, Gino Gracco de Lay, 16, avenue Clodoald, à Saint-Cloud et Thérèse Desrues, 12, avenue Clodoald, à Saint-Cloud. — William Henry Jones, à Morgantown (Etats-Unis) et Pierrette, Andrée, Paulette Message, 10, rue Gounod, à Saint-Cloud. — Roger, Maurice, René Hilt, 12, rue de la Pélerine, à Orléans et Suzanne, Jacqueline, Georgette Messages, 10, rue Gounod, à Saint-Cloud. — Claude, Joseph, Georges Voreaux, 42, rue de Garches, à Saint-Cloud et Madeleine, Andrée Jeanpierre, 34, rue de la Porte-Jaune, à Saint-Cloud. — Louis, Jules, Camille Lenoir, 24, avenue Bernard-Palissy, à Saint-Cloud et Pierrette, Elise Bernard, 12, avenue Bernard-Palissy, à Saint-Cloud. — Roger, Jean, Louis Chalot, 18, avenue de Longchamp, à Saint-Cloud et Marie, Reine Petit, 12, avenue de l'Aqueduc, à Saint-Cloud. — Jean Vincey, 6, rue du Bois-de-Boulogne, à Saint-Cloud et Geneviève, Lucie, Marie Hardoin, 207, rue d'Ensisheim, à Wittelsheim (Haut-Rhin). — Guillaume, François, Marie Drezen, 147, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud et Madeleine, Eugénie Quilichini, 88, rue Defresne-Bast, à Asnières. — André, Louis Brebion, 31, boulevard de la République, à Versailles et Renée, Yvette Frand, 17, rue de l'Eglise, à Saint-Cloud. — Julien Beaumont, 8, rue Louise-Michel, à Iwuy (Nord) et Jacqueline, Julia, Antonine Vautier, 69, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud. — Raymond, Léon, Jean Brunet, 86, boulevard Sénard, à Saint-Cloud et Louise, Camille Roussel, 3, rue Albert-I^{er}, à Saint-Cloud. — Roger, François Gatier, 56, rue Henri-Regnault, à Saint-Cloud et Georgette, Alice Robert, 56, rue Henri-Regnault, à Saint-Cloud. — René, Henri Bourgeois, 86, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud et Madeleine, Georgette Chamourat, 152, Grande-Rue, à Sèvres. — André, François, Marie Belœil, 22, rue de Stalingrad, à Chaville et Marcelle, Louise Rigolot, 51, rue de l'Avre, à Saint-Cloud. — André, Paul Glorieux, 150, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud et Line, Anne, Marie Enjournault, 2, rue Dailly, à Saint-Cloud. — Jacques, Albert, Armand Ferey, 31, rue Garnier, à Amiens et Simone, Marie Durieux, 34, boulevard Sénard, à Saint-Cloud.

DECES

Bouchet Félicien, Nicolas, 35 ans, 1 bis, rue de Rouen, à Saint-Cloud. — Souxdorf Maurice, François, Auguste, 57 ans, 25, rue Merlin-de-Thionville, à Suresnes. — Hanquez Marie, Joséphine, Pulchérie, veuve Leuillet, 78 ans, 54, rue Gounod, à Saint-Cloud. — Senier Clémentine, Gabrielle, veuve Courcier, 83 ans, 1, rue Lélégard, à Saint-Cloud. — Jullien Christiane, Geneviève, Annik, 5 ans, 15, rue des Girondins, à Saint-Cloud. — Leclerc Laurence, 13 jours, 65, rue de la République, à Meudon. — Devise Victorine, Madeleine, femme Maurette, 52 ans, 7, rue Preschez, à Saint-Cloud. — Wissemmer Joséphine, veuve Poulet, 75 ans, 40, rue de Buzenval, à Saint-Cloud. — Moulle Augustine, Marie, veuve Roussel, 78 ans, 30, rue d'Orléans, à Saint-Cloud. — Régnier Wilfrid, James, Roger, 8 ans, 9, rue de Civry, à Paris (6^e). — Christiansen Joséphine, veuve Mordensen, 78 ans, 7, boulevard Sénard, à Saint-Cloud. — Mailfert Camille, Sophronime, 48 ans, 79, rue Henri-Regnault, à Saint-Cloud. — Manière Jean, Joseph, Henri, 80 ans, 1, rue Lélégard, à Saint-Cloud. — Godefroy Victorine, Blanche, veuve Verdelet, 87 ans, 62, rue Royale, à Saint-Cloud. — Clabeck Michel, Jean, 74 ans, 7, rue Dailly, à Saint-Cloud.

Le Gérant : ANTOINE BERTHON.